



## Exces de vitesse en suisse et rappel

Par **Jorys**, le **08/11/2012** à **13:42**

Bonjour,

J'ai été flashé en Suisse en 2010 avec le véhicule de ma sœur.

Nous n'avons jamais reçu d'amende.

Jusqu'en août 2012 un courrier de rappel avec majoration est arrivé chez ma sœur en recommandé (20 CHF passant à 228).

Problème : ce courrier est en Suisse allemand ou en allemand.

Nous faisons réclamation, avec l'aide d'une traductrice, pour signifier que nous n'avons jamais rien reçu auparavant que l'amende (initiale) doit être redirigée vers le conducteur du véhicule ce jour-là (copie de mon permis fournie).

Nous avons reçu fin octobre un nouveau courrier nous indiquant que la demande était refusée car le délai de réponse (15 jours) avait été dépassé.

Forcément !! Ne comprenant rien au courrier, nous n'étions pas en mesure de savoir son contenu et trouver quelqu'un pour le traduire a pris du temps comme de rédiger la demande qu'il y a aussi fallu traduire !

Quels sont mes recours ? Que dois-je faire ?

Je suis d'accord pour régler l'infraction puisque je l'ai commise mais au prix initial vu qu'aucun autre courrier n'a été reçu !

De plus, leur courrier étant en langue étrangère, qu'en est-il de sa validité et surtout leurs délais de réponses indiqués dedans son

T ils eux aussi valables ??

Merci si vous le pouvez de m'éclairer.

Cordialement

Par **Tisuisse**, le **08/11/2012** à **14:08**

Bonjour,

Lisez ce topic qui est la similitude de votre affaire :

[http://www.experatoo.com/code-de-la-route/exces-vitesse-suisse\\_10094\\_1.htm](http://www.experatoo.com/code-de-la-route/exces-vitesse-suisse_10094_1.htm)

puis revenez nous poser vos questions complémentaires, nous y répondrons.

Par **Jorys**, le **08/11/2012** à **15:00**

Bonjour,

Merci pour votre très rapide réponse ; j'avais déjà lu (en partie seulement !) ce topic.

Par contre je ne trouve pas si ils ne sont pas obligé d'envoyer le courrier en français (ce qui serait la logique et la moindre des choses).

En allemand, le temps de traduire et de comprendre, les délais sont passés.

C'est à croire que c'est volontaire de leur part.

Bref je ne suis pas plus avancé si ce n'est que je vais sûrement payé dans les heures qui viennent mais que j'ai clairement l'impression de me faire spolier.

Par **Tisuisse**, le **08/11/2012** à **22:48**

75 % des suisses sont de suisse alémanique. L'allemand est l'une des 4 langues officielles de la confédération. Peut-être auriez-vous compris, au moins un peu, si le courrier avait été rédigé en italien (canton d'Uri entre autre) mais si vous aviez été pris dans la partie romanche (pays de Heidi) là, cela aurait été pire. Donc, non, le fait d'avoir reçu ce courrier en allemand ne constitue pas un vice de procédure. Désolé pour vous.

Par **Jorys**, le **09/11/2012** à **15:42**

Merci. La réponse est désormais claire.

Oui le courrier en allemand est logique, l'absence d'une copie traduite en français l'est moins ; je ne comprends même pas que cela ne soit pas une obligation.

Lorsque je vais à l'étranger, je fais l'effort de parler la langue du pays ou à tout le moins une langue commune à mes interlocuteurs et à moi ; c'est le minimum pour être compris.

L'Europe a encore du chemin à faire.

Par **Tisuisse**, le **09/11/2012** à **16:38**

La Suisse ne fait pas partie des 27 pays de l'Union Européenne.

Par **Jorys**, le **09/11/2012** à **17:10**

Et géographiquement ??? je sais très bien qu'elle ne fait pas parti de l'UE et encore moins de la zone euro et qu'elle en est très satisfaite ainsi.

Par **Tisuisse**, le **09/11/2012** à **19:00**

Une votation (référendum en Suisse) a rejeté l'adhésion de la Suisse à l'Union Européenne et, connaissant bien les suisses, ce n'est certainement pas demain ni dans 10 ans qu'ils accepteront de rejoindre l'U. E.